

prévues par la loi, soient exécutées rigoureusement.

Diverses communications

Il est donné à M. le Maire, pour les diverses communications qui y ont été faites au Conseil.

Soutiens de famille

M. le Maire fait lecture au Conseil des demandes des jeunes gens de la classe 1926, qui ont l'intention de réclamer l'allocation journalière à titre de soutien de famille.

Gicquel Georges Pierre Marie - Ouphelin de père et de mère, élevé par M. Beuret, son tuteur, est orphelin et dont la femme ne peut se livrer à aucun travail régulier, et qui ont à leur charge le frère de Gicquel Georges Pierre Marie. Avis favorable.

Deschamps Jacques Victor. La mère, veuve, âgée de 60 ans, ayant eu un fils mort pour la France, n'a point de ressources personnelles. Avis favorable.

Demande Gourrier

Lecture est faite de la demande de M^{me} Gourrier domiciliée Boulevard Dubouché N° 20, à Orléans par laquelle elle sollicite son entrée dans un Sanatorium.

Le Conseil, Considérant que M^{me} Gourrier a son domicile de secours à Orléans. Qu'elle s'engage à verser 6 francs par jour pour une partie de ses frais de séjour dans un sanatorium.

Donne un avis favorable pour son admission d'office à l'assistance médicale gratuite, et s'engage à payer sur les fonds libres de l'exercice courant avec le département, le complément de la dépense dont il s'agit.

Assistance aux femmes en couches

M^{me} Delahaie née Dubuc. De nouveaux renseignements seront fournis par l'intéressée pour de prendre une décision sur sa demande.

Les Membres présents ont signé
Blondel, Lefevre, Amar, A. Lohy, J. Grouillet, etc.

79

Séance du 14 Mars 1926.

Convocation.

Du mardi 9 Mars 1926.

Convocation du Conseil municipal, pour le
Dimanche 14 Mars, à 14 heures, à la Mairie,
à l'effet de désigner la Rosière de 1926, et délibérer
sur les affaires portées à l'ordre du jour.

Le Maire.

Blondel

l'an mil-neuf-cent-vingt-six, le Di-
manche 14 Mars, à 14 heures, le Conseil mu-
nicipal d'Orsay, s'est réuni à la Mairie, lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence
de M. Blondel, maire.

Présents: M. Blondel Maire. Deux 1^{er} Adjoint Si-
mon Adjoint-émulé, Jolly, Apostolle, Lefèvre,
Blain, Lorne, Provost, Couvé, Chauvenin, Ha-
rotte, Colin, Levasseur, Troux.

Le Conseil étant composé comme il est dis-
ci-dessus, et assisté des personnes notables,
qui convoquées, à la date du 9 Mars 1925,
ont répondu à l'appel de leur nom et qui
sont:

M. M. l'abbé Dupont, Pinon Notaire - André docteur
Linière - Grégoire - Courtin, Olivier - Génétain -
Touffury - Sellier - Chanaux - Guillemain Charles.

Après avoir entendu la lecture de l'article 6,
du testament de M. Archangé relatif à l'élection
de la Rosière.

Procède à l'élection de la Rosière de 1926.

Les jeunes filles qui sollicitent les suffrages
sont au nombre de 9.

1. Champeau Louise, née le 14 Juin 1904, à Orsay
domiciliée Rue de Paris 73.
2. Dache Suzanne, née le 26 Janvier 1905, à Paris
la Ville (Oise), domiciliée rue de Lozère N° 4.
3. Houël Germaine née le 25 Mai 1905, à Clichy
Seine, domiciliée au l. Ouphelinot Ste Suzanne.
4. Comy dit Tourier Andrieu, née le 2 Novembre 1905
à Paris 14, domiciliée, 1 Quai des Saules.
5. Langlois Eugénie, née le 26 Janvier 1907, à
Orsay, domiciliée Avenue Saint Laurent, Du
pille de la Nation.
6. Bernadette Andrieu née le 21 Mai 1907 à Orsay
domiciliée Rue de Paris 32.
7. Gaspard Charlottenée le 30 Novembre 1907
à Orsay, domiciliée 13^d Dubreuil 16.
8. Halère Angèle, née le 24 Mars 1908, aux Ma-
nières (S. et O.), domiciliée Rue de Versailles 4.
9. Renault Raymonde née le 25 Décembre 1908
à Orsay, domiciliée au Guichet.

Le dépouillement du scrutin a donné les ré-
sultats suivants :

1^{er} Tour. 27 votants 2^{ème} Tour. 11 votants 3^{ème} Tour. 11 votants

Noms	Suffrages	Noms	Suffrages	Noms
Houël Germaine	15			
Champeau Louise	7			
Dache Suzanne	2			
Langlois Eugénie	1			
Gaspard Charlotte	1			
Renault Raymonde	1			

Mademoiselle Houël Germaine
ayant obtenu le plus grand nombre de voix,
est élue Mairie pour 1926.

La cérémonie de son couronnement est fixée au Dimanche 9 Mai 1926.

Et ont signé, les Conseillers et les Notables.

~~Papoulet~~ & André. Rivon
~~Spit~~ & Germain, & Olivier
 Guichemin J. Rivier Paulin
 Pouffary P. Peltier
 Amaro P. Peltier
 L. Simon A. Leduc J. Leduc
 & le pasteur J. Leduc
 Blondel & Dureau R. Peltier
 Leduc

Le Conseil rentre en séance.

Sont présents: M. Blondel Maire, Droux 1^{er} Adjoint - Lemerle - Jolly, & pasteur, Lefèvre, Leduc, Leduc - Rivon, Leduc - Leduc - Leduc - Leduc - Leduc.

Absent: M. Simon 2^{ème} Adjoint.

M. Leduc est élu secrétaire, il donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté.

Après avoir déclaré la séance ouverte, M. le Maire invite le Conseil à prendre des décisions sur les affaires portées à l'ordre du jour.

Dates des fêtes -

Les fêtes sont fixées pour 1926, aux dates suivantes:

Fête de la Trinité, les Dimanches 9 et 16 Mai.

Fête de la Saint Laurent les Dimanches 8 et 15 Août

Fête du Guichet, le Dimanche

Il est décidé qu'il n'y aura plus de Bal, le lundi de chaque fête.

Cadran de l'Horloge

L'étude en est ajournée.

Legs Blondin

Le Conseil autorise M. le Maire à prendre les renseignements utiles, afin qu'une décision ferme soit prise par cette assemblée au sujet du legs - N. Blondin.

Marché Mariquot.

Dépenses diverses.

Le Conseil décide qu'à partir du 1^{er} Janvier 1926, les fournitures classiques seront faites par M. Mariquot, Imprimeur-Libraire, à Oisy.

Approuve le Marché de gré à gré passé avec M. le Maire, en raison de la variation continuelle des prix, et en raison de la variation continue des prix, et en raison de la variation continue des prix, et en raison de la variation continue des prix.

M. le Maire propose qu'un crédit de 50785.35 soit voté pour assurer le paiement des mémoires restant dus des exercices antérieurs.

Savoir :

Dépenses du dénombrement de la population	362.55
Travaux d'installation d'électricité	88.08
— id —	45.40
Fournitures classiques	2337.11
Abonnement d'eau	330.00
Diverses fournitures par M. Simon	1251.25
Diverses réparations aux lavoirs	664.25
Total	50785.35

Gaz

Le Conseil reconnaissant que les dépenses restant à payer ont été régulièrement justifiées, et qu'elles seront mandatées sur un crédit prélevé sur les disponibilités budgétaires de l'exercice 1926.

M. le Maire fait connaître au Conseil les nouvelles modifications acceptées par la Société anonyme d'Éclairage par le Gaz et l'Électricité, dont le siège social est rue de Provence N° 7 à Paris, concernant le projet d'avenant en date de depuis le mois de Janvier 1924, ainsi que le programme des travaux pour l'amélioration de la production et de la distribution du Gaz dans la Commune.

Il donne lecture d'une lettre de M. Muret, Maire de Calais, président de l'Assemblée des Maires des Communes clientes de la Société, lui demandant de prendre les directives du Conseil.

Le Conseil,

Considérant que pour l'examen de l'avenant proposé par la Société d'éclairage, les communes intéressées se sont toujours concertées dans l'intention de

défendre au mieux leurs intérêts.

Mais considérant, que les travaux à entreprendre, dans la Commune d'Orsay, présentent un caractère d'urgence, invite M. le Maire à se mettre immédiatement en rapport avec lesdites Communes, pour parvenir sans plus de retard, à une solution satisfaisante.

Tant d'entente, à bref délai, autorise M. le Maire, à traiter avec la Société anonyme d'éclairage par le gaz, et l'Electricité sur la base de ses dernières propositions.

Le Conseil.

Lotissement
du Parc d'Orsay.

Sur la demande formulée le 22 février 1926, par M. M. Sidore Bernard et C^{ie} tendant au classement sous la voie urbaine publique des voies du lotissement d'Orsay.

Considérant que le lotissement du parc d'Orsay a été soumis aux formalités de la loi du 19 juillet 1924, et qu'un arrêté préfectoral d'imposition est intervenu.

Considérant que le lotissement du Parc d'Orsay, touche à l'agglomération et que dans l'intérêt de tous et en particulier de la population du lotissement, il y aurait avantage à ce que lesdites voies soient incorporées au réseau des voies publiques de la Commune.

Considérant que les acquéreurs des lots sont engagés à constituer un syndicat pour l'exécution des travaux prévus au cahier des charges.

Le Conseil :

Le Conseil municipal est disposé à envisager les moyens de réaliser le classement proposé, sous la condition que les propriétaires intéressés, signent l'engagement de constituer une association syndicale autorisée sous les formes prescrites par les lois des 31 juillet 1865 et 22 décembre 1888, et du décret du 9 Mars 1894, dont les dispositions générales ont fait l'objet d'une lecture au Conseil municipal.

Il charge à cet effet, M. le Maire à qui M. Sidore Bernard devra prêter son concours le plus efficace, de convoquer les dits propriétaires, en vue de leur

Plan
d'extension et d'aménagement

à passer les avantages devant résulter pour eux
de l'opération projetée.

Le Conseil

Vu ses délibérations antérieures en date du 14 août
1925.

Considérant que la Commune d'Orsay a été autorisée
à faire établir son plan d'extension d'aménagement
et d'embellissement par délibération du Conseil Général
en date du

vu les projets de Marché présentés par M. M. Delbès
Thomas et Cavène.

Vu le résultat de l'imprunt communal autorisé
par arrêté de M. le Préfet du 22 février 1926.

Délibère :

Autorise M. le Maire à passer des marchés définitifs
conformes au projet dont lecture a été donnée au Conseil

Décide l'inscription au Budget additionnel de 1926
d'un crédit de 12.500 et au Budget primitif de 1927
d'un crédit d'égale somme pour couvrir la dépense
affectée à la confection du plan d'extension et d'aménagement.

Demande à M. le Maire de poursuivre l'approbation
des marchés et délibération relatifs à l'affaire.

Le Conseil

Vu les Rapports et avis de M. M. les Agents Voyer, en date
des 2 Septembre et 29 Octobre 1925, 7 et 9 Janvier 1926 ;
adoptés le 14 Janvier 1926 par M. le Préfet.

Vu le procès-verbal de la réunion qui a eu lieu le 14
février 1926 sur le chemin, entre les deux commissions
qualifiées de deux conseils municipaux.

Délibère

Acte est donné à M. le Maire de sa communication
Le procès-verbal dressé le 14 février 1926 dont copie
est donnée ci-dessous, est adopté.

Procès verbal

Communes d'Orsay et de Saint Jean de Beauregard
Entretien du chemin vicinal ordinaire portant
le N° 3 sur St Jean de Beauregard et le N° 9 sur Orsay

Procès verbal de la réunion de la Commission

Chemin vicinal
N° 9

des Chemins d'Orsay et Saint Jean de Beauregard, qui a eu lieu pour la pose d'une borne de limite d'entretien

Expose :

Le chemin dit du poteau Saint Jean à l'Élégiers, a une longueur totale de 1110 mètres. Soit :

Sur le territoire de St Jean de Beauregard	265 ^m
Sur le territoire d'Orsay	494 ^m
Sur le territoire de St Bures	351 ^m
<u>Total</u>	<u>1110^m</u>

De par la décision de classement la Commune de St Bures, a été entièrement soustraite de la charge d'entretien celle-ci devant être assumée par les seules Communes de Saint Jean de Beauregard et d'Orsay pour les longueurs suivantes :

Saint Jean de Beauregard	590 ^m
Orsay	520 ^m
<u>Total</u>	<u>1110^m</u>

Le 17 février, à dix heures, les Commissions des chemins, les Conseils municipaux intéressés, se sont réunies sur le chemin dit du Poteau St Jean à l'Élégiers à l'effet de procéder au mesurage des longueurs du dit chemin à la charge d'Orsay et St Jean et de poser une borne limite d'entretien.

Étaient présents :

M. Blondel, Maire pour Orsay.
 M. Ducoux 1^{er} Adjoint
 M. Duvrier Adjoint pour St Jean.
 M. Courtin Saul
 M. Huberson Écuyer

À partir du carrefour du poteau St Jean, il a été mesuré à la chaîne d'arpenteur, une longueur de cinq cent vingt mètres (520 mètres). Les représentants de la Commune d'Orsay, ont déclaré qu'ils s'engageaient au nom de la Commune d'Orsay, à entretenir le chemin (sur la largeur totale), comprenant la chaussée empierrée pour toute sa largeur, l'accotement de droite, l'accotement de gauche, et tous ouvrages accessoires ou d'évacuation d'eau pouvant exister

dans cette section de 590 mètres. Les représentants de la Commune de Saint-Jean de Beauregard ont déclaré qu'ils acceptaient le mesurage fait et la déclaration ci-dessus énoncée, pour Orsay. Ils ont ajouté qu'ils s'engageaient, au nom de la Commune de Saint-Jean de Beauregard, à entretenir le chemin dont il s'agit, sur une longueur de 590 mètres comptée à partir du point pris à 590 mètres du poteau St-Jean, pour se terminer à Villejiers. Ces mêmes représentants de Saint-Jean ont bien reconnu que cette longueur de 590 mètres n'intéresse pas seulement le territoire de Saint-Jean, mais aussi les territoires de V. Bures et d'Orsay, mais que l'obligation d'entretien n'en était pas moins pleine et entière pour Saint-Jean et pour les 590 mètres entiers, sur la largeur totale du chemin, comprenant la chaussée empierrée pour toute sa largeur, l'accotement de droite, l'accotement de gauche, et tous ouvrages accessoires ou déviements d'eau pouvant exister dans cette section de 590 mètres.

Il a été ensuite procédé à la pose d'une borne en grès sur l'accotement Ouest du chemin pour séparer la section de 590 mètres de longueur à entretenir par Orsay, et celle de 590^m de longueur à entretenir par Saint-Jean de Beauregard.

Fait en double expédition, et après lecture faite. Ont signé sans aucune réserve, tous les Membres présents.

Suivent les signatures: Juvrier Adjoint - Courtin Paul - Meslié Célestin - Huberson Eugène - Druex V. Blondel Maire d'Orsay.

M. le Maire donne lecture d'une lettre des Maires de Limours; demandant que le départ du train partant à 17^h 39 de Paris Denfert (Ligne de Paris-Limours), soit retardé de 30 minutes.

Le Conseil appuie très favorablement cette demande. Le Conseil demande la mise en service, sur le réseau de la Grande Ceinture d'un train de marchandises à Versailles, assurant à Massy-Palaiseau la

Chemin de fer
Moraine

Chemin de fer
Moraine.

Séance du 8 Mai 1926

Convocation

du Mardi 4 Mai 1926.
 Convocation du Conseil Municipal, pour le
 Samedi 8 Mai 1926, à la Mairie, à 20 heures.
 pour délibérer sur les affaires portées à l'Ordre du jour.
 Le Maire
 Blondel

L'an mil-neuf-cent-vingt-six, le Samedi 8 Mai
 à 20 heures, les Membres du Conseil Municipal d'Orsay
 se sont réunis à la Mairie, lieu ordinaire de leurs
 séances, sous la présidence du Maire.
 Présents: M. M. Blondel Maire, Dreyfus 1^{er} adjoint,
 Simon 2^{ème} adjoint, Lapostolle, Lefèvre, T'Pain, Pivrot,
 Marotte, Colin, Levasseur, Leroux.
 Absents: M. M. Lemerle, Jolly, Lorne, Brouin,
 Thouvenin, excusés.

à la majorité des voix M. Colin est élu Secrétaire,
 lequel fait lecture du procès-verbal de la précédente
 séance qui est adopté sans observation.

M. le Maire fait connaître au Conseil les dernières
 modifications apportées à l'avenant en discussion
 avec la Société d'éclairage par le gaz et l'électricité.
 Le Conseil autorise définitivement M. le Maire à
 signer l'avenant modifié.

Le Conseil décide de réaliser l'option consentie par
 M. Fosgevis et invite M. le Maire à acquérir le terrain
 de M. Fosgevis, d'une contenance de 181 ares 90, pour
 l'établissement du dépôt communal, moyennant
 le prix de 54.570 francs.

Le montant de cette acquisition sera prélevé sur les fonds
 provenant de l'emprunt communal de 1926, autorisé
 par arrêté préfectoral en date du 22 février 1926.

Le Maire expose au Conseil que le Receveur Municipal
 a droit, en vertu des instructions de l'Administration
 des finances, à une rémunération supplémentaire à
 la suite de l'émission de l'emprunt communal de
 150000 francs qui vient de se clôturer, cette rémunération

Gaz

Acquisition du terrain
 Fosgevis

Rémunération supplée
 au Receveur Communal
 pour l'emprunt Communal

est basée sur celle que donne l'État à ses agents
soit : 3^{fr} par obligation.

Le Conseil : vu l'exposé de son Président vote la
somme de 900 francs, montant des remises spéciales
revenant au Receveur, pour l'émission de 300 obligations
soit : 3^{fr} x 300 = 900 francs.

Décide que cette somme sera prélevée sur les fonds
disponibles de l'exercice en cours.

Achat d'Obligations

Le Conseil autorise M. le Maire à commander
300 obligations relatives à l'emprunt communal, pour
le prix de 1000^{fr}. à prélever sur les fonds libres de
l'exercice courant.

Affaire Pougeon

M. le Maire donne lecture au Conseil de la lettre
qu'il a adressée à M. le Préfet, le 1^{er} janvier 1926.
Le Conseil.

Demande instamment qu'il soit imposé à M^r Pougeon
les nouveaux alignements à 10 mètres, indiqués par un
trait rouge sur les plans ci annexés.

En outre, le Conseil estime que M^r Pougeon ou ses
acquéreurs doivent prendre l'engagement de participer
dans la dépense de construction du chemin rural n^o 24,
dans la proportion qui sera fixée par la Commune,
à dire d'expert, suivant les formalités prévues par
la loi relative à l'expropriation pour cause de
plus-value.

Le Conseil ;

Tu le programme des travaux d'aménagement des
lotissements de Mondétout Jerges, Bois le Roi
et Campagne.

Considérant qu'il y a lieu de veiller à ce que le
lotisseur remplisse les obligations qui lui ont été
imposées.

La Commission des chemins entendue.

Délibère.

Acte est donné à M. Lorin de sa déclaration aux
termes de laquelle la Société d'épargne dite « l'Idiale
de Mondétout » dans le lotissement de Mondétout -

Campagne doit exécuter à ses frais, risques et périls,
les travaux d'aménagement qui intéressent ses terrains.

Décide que la dite Société sera mise en demeure

Lotissement de
Mondétout

de présenter un projet de travaux, conformément aux dispositions des lois des 14 Mars 1919 et 19 Juillet 1924. Acte est donné à M. Lorin de sa déclaration aux termes de laquelle il ne sera fait emploi de grès cassé pour la construction des chaussées qu'à titre provisoire et qu'une couche de meulière caillasse cassée à 0,06 sera répandue et cylindrée sur 0,06 d'épaisseur moyenne sur ces chaussées pour constituer un revêtement résistant, seul susceptible d'assurer une bonne viabilité.

Décide que les permis de construire seront donnés par M. le Maire pour toutes les voies du lotissement qui seront pourvues d'un blocage de fondation pouvant livrer passage aux voitures chargées de matériaux de construction.

Demande la réparation des amiveaux en ciment déjà détériorés, par suite d'écrasement ou de la gelée.

Le Conseil.

Après avoir pris connaissance du règlement amiable conclu par M. Lorin Achille, lotisseur, et s'engageant à verser une subvention de Mille francs, pour la réparation des dégradations causées en 1925 au Chemin vicinal ordinaire n° 3.

Décide;

de l'approuver et de le soumettre à l'approbation de la Commission départementale.

Le Conseil.

Tu les plan et état parcellaire du projet d'élargissement et de redressement du chemin des Bœufs.

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre l'approbation et la réalisation des nouveaux alignements projetés.

Délibère

Adopte les plan et état parcellaire tels qu'ils sont établis. Vote le crédit nécessaire à l'acquisition des terrains, rélevés à $(1300 \times 7) = 9100^f$ suivant l'état parcellaire.

Demande le déclassement du sentier rural n° 20 et son classement dans la voirie urbaine.

Charge l'Agent-Voyer de dresser le projet sous sa forme définitive.

Prie M. le Maire de poursuivre l'approbation du dossier.

Le Conseil.

Tu l'engagement souscrit par M. Renson, en ce qui concerne la mise à

Subvention
Industrielle Lorin
L. V. C. N° 3

Élargissement
et redressement
du Chemin rural
des Bœufs

Avenue St-Laurent
M. Renson

l'alignement de son mur de clôture, Avenue Saint-Laurent,
 Considérant que M^r Renson accepte pour l'avenir de
 supporter sans indemnité de la Commune les frais de démolition
 et de reconstruction, s'il y a lieu, de la partie de mur
 actuellement écroulé,

Délibère.

Accepte l'engagement de M^r Renson et décide que cette
 pièce sera versée au dossier d'exécution du plan
 d'extension et d'aménagement pour que la Commune
 puisse s'en prévaloir au moment de la réalisation
 partielle ou d'ensemble du projet d'élargissement de
 l'avenue Saint-Laurent.

Canalisation du Rû du Guichet

M. le Maire dépose sur le Bureau les deux
 procès-verbaux d'enquête relatifs aux demandes
 faites par M^{me} Marcantunoni et M^r Drapied qui
 sollicitent la canalisation sur leur propriété d'une partie
 du Rû du Guichet, affluent de la Rivière d'Yvette.
 Le Conseil les approuve. Toutefois les pétitionnaires
 devront tenir compte des observations suivantes :

Le tuyau de 0^m60 prévu répond parfaitement à la
 situation actuelle ; mais il ne semble y avoir aucune
 garantie de prise dans le cas où le volume des eaux
 à évacuer viendrait à augmenter.

Ce volume augmentera certainement et assez rapidement
 par suite de la création de lotissements, opérations de voirie,
 constructions, déboisements, etc.

Le Conseil est d'avis que M^{me} Marcantunoni et M^r
 Drapied soient obligés, à la première réquisition,
 de changer ces tuyaux contre d'autres d'un diamètre
 plus important.

Cinéma Scolaire

Le Conseil ;

Ju sa délibération du 14 Noël 1925, vote un crédit
 de 3000 francs, à prélever sur les disponibilités ^{budgetaires} de
 l'exercice courant, et charge la Commission
 Scolaire du choix de l'appareil et de son emplacement.

Cette est donné à M^r le Maire de sa communication

Modification d'Horaires Chemin de fer.

Le Conseil.

Cours Complémentaire Comité de Patronage

Après avoir pris connaissance de la loi du 30
 octobre 1886, des arrêtés du 14 Décembre 1901 et

18 avril 1920, nommé M. Vilain Prosper, Conseiller municipal, membre du Comité de Patronage, du Cours Complémentaire de l'École de Filles. La subvention de l'Etat, allouée aux Sapeurs-Pompiers s'élevant à 80 francs sera attribuée à l'achat du matériel et équipement. La décision à prendre est ajournée.

Subvention aux Sapeurs-Pompiers
Employés Municipaux
Traitements

Diverses Communications Acte est donné à M. le Maire des diverses communications qu'il a faites au Conseil. Lecture faite, les Membres présents ont signé.
Blondel
Simon
Vilain
Lévesque

Seance du 29 Mai 1926.

Convocation.

Du mardi 25 Mai 1926.
Convocation du Conseil municipal, pour le Samedi 29 Mai, 1926, à la Mairie, à 20 heures pour délibérer sur les affaires portées à l'ordre du jour.

Le Maire
Blondel

L'an mil neuf cent vingt six, le samedi 29 Mai, à 20 heures, les Membres du Conseil municipal d'Orsay, après avoir été régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie, pour délibérer sur les affaires portées à l'ordre du jour.
Sont présents: M. M. Blondel, Maire, Drouot, 1^{er} Adjoint, Simon 2^e Adjoint, Lemercier, Lefèvre, Vilain, Laine, Chauvenin, Marcotte, Sévasser.
Sont absents: M. M. Jolly, Sévasser excusés

et M. H. Colin, Trévost, Procureur.

Le Conseil a choisi pour Secrétaire M. Lhouvenin, lequel fait lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté à l'unanimité.

Chemin-rural 24
Parcelle N° Grenèche

Le Conseil
Considérant qu'il y a lieu de réviser l'élargissement à 6^m du chemin rural N° 24, au droit de la parcelle Grenèche.

Délibère :

Accepte la cession gratuite de terrain faite par M. Grenèche, N° 883⁴⁷, l'indemnité à payer pour le débarrasement du terrain.

Le Conseil

Décide par raison d'économie, et afin de profiter des prix d'été, de faire l'achat du combustible nécessaire au Chauffage des écoles et de la Mairie, pendant l'hiver 1926-1927.

Et faire une adjudication qui aura lieu le 9 juillet prochain, pour les fournitures suivantes :

— 700 hectolitres de coke

— 1000 kilos d'anthracite

— 4000 kilos de Charbon

M. H. Fieux et Marotte sont désignés pour assister M. le Maire, dans cette opération.

Le Conseil.

Sur sa précédente délibération en date du 14 Mai 1926, visée par Monsieur le Préfet, le 15 Juin 1926,

Sur les états de recette et de dépense des années 1923, 24, 25 dressés par M. Sidore Bernard pour le Budget d'entretien des rues du lotissement du Parc d'Orsay, 1^{re}, 2^e et 3^e parties.

Sur le projet de statuts de l'Association syndicale projetée.

Sur le plan des voies nouvelles à incorporer dans le réseau public.

Délibère :

S'engage à classer dans la voirie urbaine publique le sol des Rues figurées par une teinte jaune sur le plan ci-joint.

Le classement sera demandé par la Commune, dans

Fournitures
de Chauffage.

Classement

dans la voirie urbaine publique
des voies du lotissement
du Parc d'Orsay.

Vacation du garde -

Plan

d'extension et d'aménagement

Bourse Sapien

Création
des employés communaux

Le mois qui suivra la date de l'arrêté préfectoral, autorisant la formation de l'Association syndicale projetée, suivant les statuts soumis au Conseil municipal. Le Conseil fixe à 8⁰⁰ le montant de chaque vacation du Garde-Champêtre.

Le Conseil.

En sa délibération, en date du 14 Mars 1926, relative à la dépense affectée à la confection du plan d'extension et d'aménagement.

Est d'avis d'en modifier la forme, de payer la somme de 25000⁰⁰ nécessaire pour couvrir la dépense dont il s'agit, pour prélever sur l'emprunt communal de 1926.

M. le Maire donne lecture au Conseil, d'une demande de M. Sapien, jardinier, domicilié Rue de Paris N° 1 à Cusay, par laquelle il sollicite une Bourse départementale à l'école d'ontotechnique, Rue Garancière N° 9, à Paris, pour son fils, Sapien André Pierre, âgé de 18 ans.

Le Conseil, après délibération,

Considérant que la famille désignée ci-dessus est intéressante et mérite intérêt et bienveillance.

Est d'avis.

Qu'il y a lieu de donner une suite favorable à cette demande, et d'accorder une Bourse entière au jeune Sapien.

Il est alloué une somme de Deux cents francs, qui sera inscrite au chapitre additionnel de 1926, afin de participer à la dépense dont il s'agit.

En raison de la cherté de la vie, toujours croissante, le Conseil est d'avis, à partir du 1^{er} Juin 1926, d'allouer mensuellement une augmentation de traitement de 50⁰⁰ aux Employés communaux désignés ci-dessous.

Le Secrétaire de la Mairie

Le Secrétaire Adjoint de la Mairie

Le Garde-Champêtre

Les 3 cantonniers communaux

Le Cantonnier des chemins vicinaux.

Concours de pêche.

A l'occasion du grand concours de pêche, à la ligne, organisé par la Société L'Anciale d'Orsay, devant avoir lieu, le 6 Juin prochain,

Décide de voter une allocation de 100^{fr} à l'édite société sous réserve de l'approbation préfectorale.

Achat de chaises.

M. le Maire signale au Conseil que le nombre des chaises, de la Mairie, devient insuffisant, et principalement pour les cérémonies de mariages.

Le Conseil est d'avis que la dépense est urgente, et vote à cet effet, la somme de 1500^{fr}, sur les disponibilités budgétaires de l'exercice en cours, pour couvrir la dépense dont il s'agit.

Chemin de fer

Le Conseil sollicite de la Compagnie d'Orléans, le rétablissement du service d'avant-guerre sur la ligne Paris-Limours, et principalement le train qui passait à Orsay à 12^h 8, et qui était d'une grande utilité pour les habitants.

Maison de Retraite des Invalides de la Guerre. M. le Maire donne lecture au Conseil, d'une circulaire préfectorale, en date du 7 Mai 1926, relative à l'établissement d'une Maison de Retraite des Invalides de la Guerre, à Ville-Evrain, commune de Sainte-Mesme (Seine-et-Oise).

Le Conseil.

Désireux d'apporter son concours, à une œuvre qui a pour but de manifester sa gratitude, à l'égard de ceux qui ont combattu et souffert encore pour le pays.

Décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention de 200^{fr}, sur les fonds libres de 1926, à l'Œuvre des Amis des Invalides, de la Grande Guerre.

Goudronnage des Rues.

Le Conseil, dans le but d'améliorer l'état des voies publiques, décide de faire procéder au goudronnage de la Rue de Têrdun, sur une longueur d'environ 300^m, en commençant au passage, à niveau du Guichet jusqu'à la Rue de la Guatterie.

Contribution volontaire. M. le Maire donne connaissance à l'assemblée, des instructions préfectorales relatives à la contribution volontaire.

Le Conseil décide qu'un Comité sera formé et que tous les Conseillers municipaux, en feront partie.